



Intervenants

Monsieur Philippe Brun, professeur des Universités, avocat général en service extraordinaire à la Cour de cassation (3^{ème} chambre civile) et **Monsieur Bruno Sturlèse**, avocat général à la Cour de cassation (3^{ème} chambre civile).

Présentation de la formation

I.- Droit de la propriété

La sanction de l'empiètement sur le terrain voisin ; le rôle du notaire dans l'acte de cession d'un chemin; indivision entre propriétaire et titulaire d'un droit d'usage
Sanction de l'irrégularité du mandat de l'agent immobilier

II.- Servitudes

Extinction des servitudes par confusion des fonds
Servitudes d'élargage

III.- Vente immobilière

Champ d'application de l'article L. 271-1 du CCH
Régime de la condition suspensive (non-préemption, condition Scrivener etc.)
Garantie des vices et sites pollués

IV.- Vente en l'état futur d'achèvement

Qualification de vente d'immeuble à construire ; champ d'application
Mise en œuvre des garanties extrinsèques

V.- Baux commerciaux

L'indexation ; le loyer binaire ; le loyer révisé
Durée du sous-bail commercial
Application dans le temps de la loi Pinel
Extinction du bail commercial et cession du fonds de commerce au bailleur
Résidences de tourisme

Actualités en droit immobilier : de la jurisprudence à la pratique notariale Jeudi 29 mars 2018

VI.- Baux ruraux

Bail rural et situations d'indivision
Pratique notariale du démembrement du bail et droit de préemption des Safer
Notification notariale aux Safer
Poursuite du bail rural au profit du conjoint survivant
Valorisation de l'entreprise agricole dans la masse successorale
Sommes versées à l'entrée

VII.- Copropriété

Clauses de solidarité du paiement des charges entre nu-propriétaire et usufruitier d'un lot
Etat descriptif de division et règlement de copropriété (erreurs de numérotation, clause de répartition des charges)

VIII.- Droit immobilier et responsabilité du notaire

Les vérifications attendues du notaire
Etendue du devoir de conseil

**Formation dispensée au Centre de formation professionnelle de notaires de Lyon,
18 rue Chevreul– 69007 Lyon / <http://cfpn-imn-lyon.fr/contact/>**

Horaires : 9 h – 12 h 30 / 14 h – 17 h 30

Déjeuner sur place

7 heures de formation professionnelle continue validées

Contacts : Centre de formation professionnelle notariale de Lyon
18 rue Chevreul - 69007 Lyon
Tél : 04 78 78 74 78 – Fax 04 78 69 89 54
E-mail : cfpn@infraja.fr / cfpn.lyon@notaires.fr